



Allocution de la délégation sénégalaise

*A l'occasion de la 1^{ère} Session des négociations
intergouvernementales sur l'avant-projet
du document final d'Habitat III
sur la section relative au suivi et examen
du Nouvel Agenda Urbain*

New York, le 20 mai 2016

Mesdames les co-présidentes,

La délégation sénégalaise souhaite partager, à titre national, ses vues et considérations sur la section relative au suivi et examen du Nouvel Agenda Urbain Mondial contenue dans le document qui nous été soumis par le Bureau du Comité préparatoire.

Naturellement, ces vues rejoignent, pour les appuyer, celles judicieusement exprimées par les représentants de la Jamaïque et du Nigeria, respectivement, aux noms du Groupe des 77 et la Chine, et du Groupe des Etats africains.

Cette occasion offre également l'opportunité à ma délégation de réaffirmer ses cordiales félicitations au Bureau du Comité préparatoire, aux Co-présidentes ainsi qu'au Secrétariat pour les efforts inlassables consentis dans la préparation et la production de cet important document qui a essayé de prendre en compte les défis majeurs du développement urbain.

Mesdames les co-présidentes,

Le mécanisme de suivi et d'examen du nouvel agenda urbain mondial devant être inclusif, participatif et revêtir d'une forte expérience dans le domaine de la planification et de la gestion des politiques urbaines. Cela dit, pour ma délégation, que tout mécanisme de suivi devrait dès lors être établi sur la base des mécanismes existants, en l'occurrence ONU-Habitat.

Nous reconnaissons la diversité d'acteurs et d'intervenants dans le domaine de l'urbanisation mais pour une meilleure organisation et rationalisation des travaux, nous sommes convaincus qu'ONU-Habitat reste la meilleure plateforme pour coordonner la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain, en collaboration évidemment avec les autres entités du système onusien. Cela nous éviterait de mettre en place de nouvelles institutions dont l'opérationnalisation pourrait être confrontée à des difficultés de tous ordres.

Le Sénégal appuie l'idée et la proposition de renforcer les capacités d'ONU-Habitat pour le rendre politiquement plus

visible, en sa qualité d'acteur clé dans la mobilisation de tous les acteurs étatiques et non-étatiques et cela reste valable aussi bien pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain que la composante des établissements urbains et humains du programme de Développement Durable à l'horizon 2030, en l'occurrence l'objectif 11 y relatif.

La délégation sénégalaise appuie également les propositions contenues dans le document et soutenues par le Groupe Africain et qui consistent à :

- établir une adhésion universelle au Conseil d'Administration d'ONU-Habitat pour lui donner davantage de pouvoir en matière de prise de décision ;
- lui garantir des ressources financières adéquates et additionnelles, stables et prévisibles tant sur le budget ordinaire qu'extrabudgétaire ;
- renforcer la capacité de l'organisation à assurer le renforcement des capacités des pays en développement par rapport à la conception, la planification, la mise en œuvre et la gestion durable de nos villes et établissements humains.

Mesdames les co-présidentes,

Le suivi et l'évaluation des progrès qui seront accomplis dans la mise en œuvre de ce Nouvel Agenda Urbain Mondial doivent également s'opérer aux niveaux national et régional.

Au niveau national, ce suivi doit être multipartite et multidimensionnel pour prendre en compte le caractère transversal de la question du logement et du développement urbain, en mettant en relation toutes les parties prenantes, y compris les services techniques, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique, ainsi que les parlementaires, élus locaux et médias.

Dans le mécanisme de suivi qui pourrait être envisagé au niveau national, il serait opportun de se référer aux institutions des statistiques et de suivi des politiques nationales en la matière qui détiennent les informations et les données, base de prise de toute décision. A cet effet, il y a lieu de renforcer et de mieux les doter de moyens adéquats pour leur permettre de collecter, d'analyser et

d'informer les décideurs politiques ainsi que le public avec plus de précision et d'acuité.

Par ailleurs, il est démontré que les réussites les plus importantes se retrouvent le plus souvent dans des initiatives de base impliquant des mesures prises par des communautés à l'échelle de territoires relativement réduite.

Pour éviter de passer à côté de ces efforts ou des expériences qui peuvent être dupliqués à un niveau global, il serait opportun de voir comment inclure dans le cadre de ce mécanisme de suivi les bonnes pratiques et les réussites dans le cadre de la mise en œuvre du futur agenda urbain mondial qui sera adopté à Quito, en octobre prochain, par nos Chefs d'Etats et de Gouvernement.

L'apport des parlements locaux sera aussi fondamental et leurs capacités devront être renforcées pour leur permettre de mieux exercer leurs rôles de contrôle et de suivi des progrès en matière de développement urbain durable.

Au niveau régional, il est à noter que la revue par les pairs reste un mécanisme qui a fait ses preuves, car s'opérant sur une base volontaire et objective. Il encourage les pays à

partager leurs expériences et leurs contraintes en matière d'atteinte des objectifs de développement poursuivis tant au niveau global que régional.

Pour dire que le mécanisme de revue par les pairs est donc une bonne pratique qui pourrait être envisagé comme un moyen d'examen et de suivi au niveau régional.

Je vous remercie.